



## Coupure edf délai non respecté

Par **Arnot**, le **26/05/2011** à **16:01**

Bonjour,

J'avais une facture très en retard d'EDF et j'ai donc reçu une lettre de dernière relance. Dans cette lettre datée du 7 mai 2011 on m'indique que je dois payer la facture en question dans les 20 jours et que l'on coupera ma fourniture électrique dans le cas contraire.

On m'a coupé le courant le 24 mai en journée (soit seulement 17 jours après la relance). J'avais récupéré l'argent et j'étais prêt à payer (j'ai d'ailleurs payé la facture le 24 mai au soir).

EDF est revenu me remettre le courant depuis mais on me demande de payer l'intervention.

Puis-je faire jouer le fait que le délai annoncé (20 jours) n'a pas été respecté et que j'ai d'ailleurs payé dans ce délai pour ne pas payer cette intervention ?

Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **26/05/2011** à **20:08**

bjr,

vous pouvez demander à négocier pour éviter les frais d'intervention liés à la coupure et puis à la remise en service de votre installation.

il n'en reste pas moins que que comme vous le dites vous mêmes que vous avez payé cette facture avec beaucoup de retard.

je suis surpris que dans une relance ultime on vous accorde un délai de 20 jours à compter

de l'émission de cette lettre.

êtes vous sur que le délai débutait à la date de la relance et non à une autre date par exemple celle de l'émission de la facture.

cdt